

Compte-rendu
échange téléphonique avec les membres du Conseil national de suivi des GEM
22 avril 2020 – 10h-11H

Participants

Xavier Mersch, Référent GEM UNAFAM
Marjaan VAN OPSTAL, UNAFAM
Claude FINKELSTEIN, FNAPSY
Dominique LAUNAT, Santé Mentale France
Philippe GUERARD, ADVOCACY
Pierrick LE LOEUFF, CNIGEM
Stéf BONNOT-BRIEY, copilote du groupe de travail relatif à l'évolution du cahier des charges des GEM
Thomas CASUBOLO, GEM « les Amis de l'Espérance »
Marie-Jo Simeoni, GEM « Se construire ensemble »
Patrick GAILDRY, HEMSIPHERIK
Anaëlle GUILLOU, DGCS
Anne VEBER, DGOS
Laure ALBERTINI, Délégation interministérielle Autisme
Eve DUJARRIC, CNSA

L'objectif de cet échange :

- Retour sur la réunion de référents ARS,
- Point d'étape sur le fonctionnement des GEM en période de confinement,
- Evoquer les questionnements relatifs au déconfinement et alimenter la réflexion nationale, menées par les directions d'administrations centrales, sur les stratégies de déconfinement.

1- Retour sur la réunion avec les référents GEM des ARS

Sous le même format que les temps d'échanges avec les membres du Comité national de suivi des GEM, les référents GEM ont été invités à participer à une réunion d'échanges de pratiques entre ARS ainsi qu'avec les représentants des administrations centrales et de la CNSA. Plus de la moitié des ARS y étaient représentées.

Les ARS ont identifié un certain nombre d'initiatives mises en œuvre par les GEM dans les territoires, avec notamment :

- Des activités de veille sociale,
- Des mutualisations avec des ESMS tels que les SAVS, SAMSAH où accueil de jour, permettant notamment :
 - o de renforcer les astreintes téléphoniques assurées par les GEM sur les weekends principalement ;
 - o la mise en œuvre de quelques visites à domicile.

Les référents ARS ont unanimement identifié l'activité de veille sociale des GEM comme nécessaire, en ce sens, aucune directive consistant à mobiliser les salariés des GEM vers d'autres activités dans le cadre de la réorganisation des soins n'est portée par les Agences.

En outre, dans certaines régions, les ARS ont mobilisé des acteurs tel que les CREPSY ou les CREAI en appui des GEM.

2- Retour sur les modalités de gestion de la crise

Les membres du Comité national de suivi ou représentants des GEM signalent :

- La doctrine relative au confinement des GEM n'était pas suffisamment explicite aboutissant à une application des règles très hétérogène d'un GEM à l'autre et donc à des situations très anxiogènes.
Il conviendra d'effectuer une communication plus adaptée pour la phase de déconfinement, avec si possible des référents GEM en ARS bien identifiés.
- Un manque d'appui aux GEM de la part des ARS lors de cette période de crise. Les informations diffusées par les ARS aux acteurs concernent le plus souvent les ESMS (SAMSAH...) et ne sont pas toujours adaptées aux GEM et à leurs spécificités qui engendrent des difficultés en termes d'appropriation des conduites à tenir.
- Les organismes gestionnaires ou parrains des GEM qui peuvent parfois être « intrusifs » dans le fonctionnement des GEM ont tendance, en cette période de crise, à « prendre la main » sur les GEM sans consulter les organes de gouvernance du dispositif. Les adhérents et les membres des bureaux des associations de GEM souhaitent être mieux associés et informés des décisions à prendre quant aux modalités de fonctionnement des GEM dans la période à venir de déconfinement. Ce fonctionnement « exceptionnel » des gestionnaires ne devra pas s'inscrire dans la durée.
- Les appuis apportés par les SAVS et les SAMSAH n'ont pas toujours bien fonctionné, d'une part parce que ces services sont parfois fermés et d'autre part, car les adhérents des GEM n'attendent pas une réponse médico-sociale ou sanitaire.
- La charge de travail qui repose sur les animateurs est très importante. Les participants soulignent également que durant la phase de déconfinement, outre la reprise de l'activité in situ des GEM, les animateurs devront également assurer le maintien du contact avec les adhérents des GEM pour qui une venue au GEM reste compliquée.
Cette situation permet de mettre en lumière l'importance de la dynamique de groupe : dans le cadre d'un lien téléphonique individuel, il est plus difficile de porter un groupe individuellement qu'un groupe qui s'entraide.

3- Echanges autour des questionnements liés à l'annonce du déconfinement

Les représentants des GEM précisent qu'il est nécessaire qu'un plan ou une feuille de route nationale sur le déconfinement des GEM soit établie. Cette doctrine devra être claire et appliquée de manière homogène par tous les GEM du territoire national.

Les directions d'administrations centrales et la délégation interministérielle précisent que le plan de déconfinement général est en cours d'élaboration. La situation des GEM a fait l'objet d'alerte spécifiques.

Les échanges de ce jour pourront venir alimenter la réflexion nationale.

Une annonce du gouvernement est attendue le 3 mai 2020 (date susceptible de modification).

Les annonces relatives au déconfinement suscitent de nombreuses questions de la part des GEM, qui souhaitent avoir des directives claires suffisamment en amont afin d'anticiper les mesures à prendre et qui identifient d'ores et déjà des recommandations qui pourront être étudiées et discutées avec tous les acteurs concernés :

❖ **La reprise des activités en présentiel devra se faire dans des conditions de sécurité aussi bien pour les adhérents que pour les salariés, avec :**

- Le respect des gestes barrières. Les locaux des GEM sont parfois exigus ne permettant pas de respecter les gestes barrières. Des modalités de fonctionnement adaptées devront alors être mises en place.
- Un accès aux équipements de sécurité : masques / gel hydroalcoolique / voire même thermomètres frontaux ;

❖ **Une reprise progressive et organisée des activités en présentiel et un maintien des activités de veille sociale en distanciel, avec par exemple :**

- Une information préalable aux adhérents sur les ré-ouvertures et les mesures afin d'éviter :
 - des déplacements inutiles si le GEM reste partiellement fermé,
 - qu'un trop grand nombre de personnes se présentent en même temps dans locaux du GEM.
- L'organisation d'activité en petits groupes de personnes, aussi bien pour les activités que pour les temps en présentiel au sein des locaux du GEM ;
- Identification de plages horaires afin d'organiser les activités en petits groupes ou d'ouverture du GEM seulement quelques jours par semaine ;
- Favoriser les activités en plein air (marches...). Pour cela, les collectivités locales ou les services médico-sociaux pourraient être une ressource pour les GEM.
- Maintien des activités de veille sociale pour les usagers ne pouvant ou ne souhaitant pas se déplacer dans les premiers temps du déconfinement. Une vigilance devra être apportée aux animateurs qui devront assurer à la fois une reprise progressive de l'activité et maintenir une veille sociale en distanciel.

❖ **Une vigilance nécessaire auprès de certains usagers qui pourraient avoir des difficultés à sortir du déconfinement**

Pour certains usagers (personnes avec autisme ou handicap psychique) la sortie du déconfinement pourra être une difficulté. Une action particulière devra être menée pour favoriser un retour vers les activités du GEM.

Il est important que le plan de déconfinement, dès lors qu'il sera établi, soit clair et qu'une communication adaptée soit faite aux GEM par les ARS.

❖ **Questions :**

- Le 11 mai, les activités en présentiel des GEM pourront-elles reprendre progressivement ou bien des directives particulières seront-elles établies ?
- Comment se fera l'accès aux dispositifs de protection (masques et gel) pour les GEM ?
 - o Qui finance l'achat de masques et de gel : collectivités / ARS / GEM ?
 - o Comment accéder à cette ressource : distribution organisée par l'ARS ou la collectivité (mairie en particulier) ? en pharmacie ? autres ?
- Pour les subventions, les GEM doivent réunir leur AG d'ici la fin du mois de mai. Un délai supplémentaire peut-il être accordé jusqu'à la fin septembre ?
- Pour le rapport d'activité des GEM, la date de retour reportée au 31 mai, peut-elle être décalée à la fin juin ?
- Les GEM qui étaient en cours de création avant les mesures de confinement, notamment les GEM autisme, n'ont pas d'information sur les modalités de mises en œuvre du projet, des changements sont-ils à prévoir ?

4- Perspectives

Les membres du Comité national de suivi et les représentants des GEM sont invités, s'ils le souhaitent, **à faire remonter** :

- **Les questions** qui restent en suspens pour la gestion de la crise et l'anticipation du déconfinement ;
- **Les propositions** identifiées pour l'organisation des GEM durant le déconfinement.

Ces retours sont à effectués par mail d'ici le **mardi 28 avril** à eve.dujarric@cnsa.fr et anaelle.guillou@social.gouv.fr avec en copie prisca.vinot@social.gouv.fr et laure.albertini@pm.gouv.fr

La DGCS et la CNSA regrouperont et prioriseront les questions à traiter par la cellule de crise et feront le lien avec leurs partenaires : DIA, DGOS...

Une synthèse des propositions sera effectuée et remontée.

Une nouvelle réunion téléphonique sera organisée après l'annonce du plan de déconfinement et avant la date du 11 mai 2020.

⇒ **La date du 6 mai est pré-identifiée, de 10h à 11h, elle devra être confirmée.**

Enfin, le CR de cette réunion sera adressé aux référents ARS, à qui une réunion sera également proposée.